

## COMPTE RENDU DU 03 MARS 2022

Le trois mars deux mille vingt-deux, le conseil municipal de CHELIEU s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GAUTHIER, Maire.

**Membres présents** : Mesdames et Messieurs Max GAUTHIER, Céline MAZOT, Bernard GONIN, Arnaud CHAUDIERE, Gilles LEHMANN, Gilles REBRION, Fabienne MANON Anaïs GUILLAUD, Christiane FUZIER, Sébastien ARNAUD, Audrey RIGARD, Jean-Baptiste VILLETON, Cédric GERMAIN

Absents excusés : Julien RITTER, Laure CATINON.

**Secrétaire de séance** : Arnaud CHAUDIERE

Approbation du compte-rendu de la dernière séance

### **1. Terrain Métrailler (Délibération 2022.03.02 et 03)**

Monsieur le Maire propose que soit fixé le prix de vente des lots du lotissement « Métrailler » à 70 euro TTC.

Le conseil, par délibération accepte ce prix.

Monsieur le Maire explique que deux demandes d'achat ont été formalisées en mairie par **M Freddy BREVIERE** concernant le lot E d'une superficie prévue de 557 m2 et par Mme **Pauline COLLET-BEILLON** et **M Christophe MAREY** pour le lot F d'une superficie prévue de 557 m2.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces ou documents permettant de conduire à ces ventes à condition

D'inclure dès le compromis de vente une « pacte de préférence » pour une durée de 20 ans à compter de la signature de l'acte de cession prévoyant que préalablement à toute revente des parcelles ci-dessus énoncées, l'ACQUEREUR devra proposer à la COMMUNE d'acquérir lesdites parcelles moyennant un prix qui ne pourra excéder le prix d'acquisition initial, réactualisé en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction, étant précisé que l'indice retenu sera le dernier publié à la date de la signature de la vente

- D'ajuster le prix de vente en fonction de la superficie réelle des lots établis par un géomètre expert à l'issue des travaux.

### **2. TE 38 (Délibération N° 2022.03-01)**

#### **TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité** **COMMUNE**  
**:CHELIEU**  
**Affaire n°EP – Mât solaire**  
**22-001-098**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>4 773 €</b>
le montant total des financements externes s'élèvent à :	<b>1 405 €</b>

La participation aux frais de TE 38 s'élève à :	<b>148 €</b>
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	<b>3 220 €</b>

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante à TE38

**LE CONSEIL**, entendu cet exposé,

**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir:

Prix de revient prévisionnel : **4 773 €**  
Financements externes : **1 405 €**  
**Participation prévisionnelle : 3 367 €**

(frais TE38 + contribution aux investissements)

**2 - PREND ACTE** de sa participation aux frais de TE 38 d'un montant de **148 €**

**3- PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de

**3 220 €**

***Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.***

***Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)***

**3. Projets Aire de Jeux**

Un groupe de travail va être formé pour le projet de l'aire de jeux. Une première réunion de travail aura lieu le Mardi 08/03/2022 à 20h00

**4. Divers**

Réunion commission voirie : 26/03/2022 à 8h30

Projet local de déneigement avec les communes de Blandin, Chassignieu, Valencogne : Une demande de renseignements va être faite auprès de la sous-préfecture sur les modalités d'exécution.

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 24 mars 2022 à **20h30**